

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1066

Artikel: Condamnation de l'Hebdo : le discrédit de la démesure
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vol au-dessus d'un nid d'incertitudes

L'achat d'armements coûteux n'est jamais chose simple en Suisse. Surtout quand tant de monde contribue à brouiller les cartes.

(jd) Le débat qui s'ouvre à propos de l'achat du nouvel avion de combat F/A 18 s'annonce difficile. Comme à l'habitude lorsqu'il s'agit d'une dépense d'armement importante, les arguments simplistes et les slogans vont bon train et trouvent un indéniable écho dans l'opinion. Et le message du Conseil fédéral à l'appui de cette acquisition ne contribue guère à éclairer l'enjeu. Dans le registre de la sous-enchère, la gauche ne fait pas dans la dentelle. Dé-

chirée entre partisans et adversaires d'une défense armée, elle navigue à vue et propose une réduction draconienne des effectifs et des dépenses d'armement. Mais peut-on à la fois exiger des coupes claires dans les effectifs et refuser les moyens techniques garants d'une défense efficace sans perdre toute crédibilité dans ce débat ? Il est symptomatique d'entendre Elmar Ledergerber, le spécialiste socialiste des affaires militaires, déclarer qu'il ne sait plus très bien à

nucléaire témoignent que la fermeté des convictions n'est pas incompatible avec le pragmatisme et le sens de la conciliation. ■

CONDAMNATION DE L'HEBDO

Le discrédit de la démesure

DP n'ayant pas paru pendant deux semaines, c'est forcément avec retard que nous pouvons réagir à la condamnation de l'ancien rédacteur en chef et d'un journaliste de *l'Hebdo* par un tribunal genevois. Cette distance aurait pu justifier que nous nous taisions, nos confrères ayant déjà largement informé et commenté. Mais DP ne voulait pas rester muet sur ce sujet.

Il faut répéter que la liberté de la presse n'est pas morte. L'erreur des commentateurs a souvent été de dénoncer les entraves mises à l'exercice de la profession de journaliste et d'éditeur, sans les mettre en rapport avec le pouvoir grandissant de ces diffuseurs d'idées et d'informations. Il est vrai que le journalisme d'investigation exige des enquêtes minutieuses et donc des moyens pour s'assurer de la vérité et se protéger des inévitables procès qu'il provoque. Mais le public n'a rien à gagner à ce que ces exigences ne soient qu'incomplètement remplies et que puissent être publiées sans risques des demi-vérités ou

des suppositions vite transformées par le lecteur en certitudes.

On ne peut pourtant s'empêcher de réagir devant la démesure de la peine infligée à Jacques Pilet et à Jean-Claude Buffle. Il ne nous appartient pas de dire s'ils sont coupables ou non: un tribunal a tranché, le recours reste possible. Il faut par contre protester contre les mesures qui accompagnent les dix jours de prison avec sursis et les cinq mille francs d'amende infligés à chacun des deux condamnés: la publication du jugement dans quinze journaux, dont cinq en Suisse, sur une page entière. Ces mesures ne sont pas censées alourdir la peine, mais bien réparer le tort causé à une personne que le tribunal a reconnue diffamée. Comment soutenir qu'une enquête publiée dans *l'Hebdo*, dont l'aire de diffusion ne dépasse guère la Suisse romande, justifie la publication du jugement à l'étranger ? En Suisse même, le jugement a été suffisamment relayé par les médias pour que M. Safra puisse s'estimer satisfait.

Il faut donc bien voir dans cette (dé)mesure la volonté des juges de punir deux journalistes au-delà de ce que la loi permet: on estime à un million de francs le prix des publications exigées. La loi a prévu les peines qui doivent punir les personnes qui se rendent coupables de diffamation. Elle en a prévu d'autres pour réparer le tort commis envers les victimes de ces diffamations. Mais il n'appartient pas aux juges de se servir des secondes pour alourdir les premières. ■

quoi servirait une armée taillée sur le modèle préconisé par son parti. Cet abandon du terrain par la gauche est regrettable au moment où les forces conservatrices se mobilisent contre une adaptation de la conception de la défense.

L'argumentation économique n'est d'ailleurs pas plus sérieuse. Que les industriels de la métallurgie se réjouissent publiquement de la proposition du Conseil fédéral, on peut le comprendre puisqu'ils bénéficieront de commandes compensatoires des Etats-Unis. Mais c'est là un aspect qui n'a rien à voir avec la nécessité ou non d'un nouvel avion de combat. Franz Jaeger, le bouillant conseiller national indépendant, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que pareil échange de bons procédés — j'achète tes avions, tu me passes commande de produits pour une somme équivalente — nous ramenait à l'époque du troc et permettait d'écouler avant tout des produits qui ne trouvent normalement pas preneur; une manière de soutenir des structures industrielles archaïques et de favoriser une mauvaise distribution des ressources.

On ne peut reprocher au Conseil fédéral d'avoir fait son choix à la légère: l'évaluation des différents modèles en lice dure maintenant depuis six ans et les avantages techniques du F/A 18 sur ses concurrents sont indéniables. Malheureusement le gouvernement s'appuie essentiellement sur des considérations techniques alors que la question est avant tout d'ordre politique. Les parlementaires sont priés de se prononcer avant même d'avoir débattu de la nouvelle conception d'engagement de l'armée. Or cette nouvelle conception, basée sur une défense dynamique du territoire, impliquerait encore d'autres investissements importants — véhicules blindés pour l'infanterie, hélicoptères pour les troupes de montagne, remplacement du système Florida et des missiles Bloodhound notamment. Sur ce sujet le Conseil fédéral n'est guère disert comme il est discret sur le coût global de cette nouvelle conception, sur son adaptation aux nouvelles conditions de la sécurité en Europe, sur la capacité financière de la Confédération à assumer cette nouvelle conception. L'opération F/A 18 est présentée comme un impératif absolu, hors de tout contexte et en l'absence d'alternative. Dans ces conditions il n'est guère étonnant que la perplexité gagne même les rangs de parlementaires peu soupçonnables de tentations pacifistes. ■